

Bloc-notes

Notre part dans la marine canadienne

Un confrère hebdomadaire, le *Progrès du Golfe*, publié à Rimouski, commente un article d'information paru dans l'une des dernières livraisons de la *Canadian Navy List* et qui révèle le fait que sur 1,216 officiers de la marine militaire du Canada, il n'y en a que 51 qui sont des Canadiens français. "La proportion est faible et la nomination récente du commandant L.-J.-Maurice Gauvreau, R.C.N., au poste de commandant du port de Québec,

(Suite à la page six)

Bloc-notes

(Suite de la première page)

écrit le journal rimouskois, ramène sur le tapis cette question de la participation des nôtres aux fonctions fédérales".

La marine de guerre du Canada se divise en trois groupes: la marine de guerre proprement dite, désignée par les initiales *R.C.N.*; la réserve de cette marine, *R.C.N.R.*, et la réserve des volontaires de la marine, *R.C.N.V.R.*

Dans le premier groupe, celui de la *R.C.N.*, sur douze capitaines, il y a deux Canadiens français; sur 26 commandants, un seul Canadien français; parmi les quelques centaines de lieutenants et de sous-lieutenants, pas un seul Canadien français. Soit, en tout, trois officiers canadiens-français sur 225.

Le deuxième groupe, désigné *R.C.N.R.*, sur cinq commandants, pas un seul Canadien français et pas un seul non plus parmi les 29 lieutenants-commandants; sur 89 lieutenants, deux Canadiens français; sur 64 maîtres d'équipage (*mates*), huit Canadiens français; sur 16 officiers mariniers en chef (*chief skippers*), trois Canadiens français; sur 109 officiers mariniers (*skippers*), 13 Canadiens français. Soit 26 officiers sur 312.

Dans le groupe de la réserve des volontaires, *R.C.N.V.R.*, sur 7 commandants, il n'y a pas un seul Canadien français, non plus que parmi les 29 lieutenants-commandants; sur 288 lieutenants, il y a 8 Canadiens français, et sur 196 sous-lieutenants, 8 Canadiens français encore. Soit, dans ce cas, 18 officiers sur 720.

Le *Progrès du Golfe* relève encore que, sur 160 navires qui forment la flotte canadienne, il n'y a qu'un seul bâtiment de quarante hommes d'équipage qui soit commandé par un Canadien français; que des diverses sections de la *R.C.N.V.R.*, couvrant tout le Canada, il n'y en a qu'une seule, celle de Montréal, qui est commandée par un Canadien français, la section de Québec étant commandée par un Anglais; qu'à Ottawa, aux quartiers généraux, sur 150 officiers, il n'y a qu'un seul Canadien français, le capitaine J.-P.-O. Cossette; qu'à la base navale de l'Atlantique, il y avait un Canadien français, le commandant Gauvreau, récemment déplacé; on l'a nommé à Québec.

On dira peut-être après cela que les Canadiens français se désintéressent des choses de la marine. Cela ne tient-il pas, dans une certaine mesure, au fait qu'on ne leur fait pas, dans la marine de leur pays, la part qui devrait leur revenir? Pour ce qui est des simples engagés, croit-on qu'il est invitant pour des gens de langue française de s'enrôler dans un corps qui ne comprend pour ainsi dire, du haut en bas de l'échelle, que des officiers de langue anglaise? Que les autorités se donnent la peine de réfléchir à cela, elles se rendront compte qu'une réforme en faveur du français serait fort opportune.

Tête nue en hiver

Le Dr Adrien Plouffe, hygiéniste non seulement pratiquant mais surtout militant, adresse tous les jours à la presse des chroniques de vif intérêt sur la question. Dans l'une de ses dernières, écrites sur le ton bienveillant que sait adopter celui qui veut convaincre, il parle des dangers graves auxquels s'exposent ceux qui ont la manie de sortir sans chapeau, même aux jours les plus froids de l'hiver, de faire par exemple du ski sans prendre la précaution de porter un couvre-chef. Nous n'avons pas un climat pour sortir nu-tête en hiver, conclut-il. Ce qui paraît bien le bon sens même.

La sortie sans chapeau n'est cependant pas la seule incongruité que l'on voit, dans notre pays, se produire en hiver. L'utilisation de la bicyclette dans les rues enneigées et glacées de nos villes en est une autre qui mériterait aussi de s'attirer la dénonciation des hygiénistes. L'hygiène ne se soucie-t-elle pas de la prévention des accidents aussi bien que de la prévention de la maladie? Or il est difficile d'imaginer une meilleure occasion prochaine d'accident que l'utilisation de la bicyclette pendant les mois de neige, de glace et de verglas. Le Dr Plouffe, avec tout l'allant qu'il sait mettre dans ses chroniques, devrait bien s'occuper du cas.

L'un des quatre-vingt-dix-neuf conseillers municipaux que Montréal s'est récemment élus, M. Frank Hanley, vient de demander au chef de police de faire observer le règlement municipal qui interdit la circulation des bicyclettes sur les trottoirs. Car nous avons déjà un tel règlement et, la preuve, c'est qu'on le viole constamment, que des bicyclettes n'ont d'autres pistes, dans notre ville, que les trottoirs.

Faire observer le règlement qui existe, ça serait déjà beaucoup. Compléter ce règlement par un autre, qui interdirait purement et simplement la circulation de la bicyclette en hiver, ça serait encore mieux. Si le motif de bon sens ne suffit pas pour obtenir cette chose nécessaire, que le motif d'hygiène intervienne donc.

E. B.